

## Communiqué de presse

21 mars 2024

France urbaine  
22, rue Joubert  
75009 Paris  
Tel :  
07 56 82 02 21  
Contact presse :  
[p.logette@franceurbaine.org](mailto:p.logette@franceurbaine.org)

## Rencontre entre Nathalie Appéré et Guillaume Kasbarian : France urbaine rappelle ses positions sur le logement

*La secrétaire générale de France urbaine, Nathalie Appéré, maire de Rennes, présidente de Rennes Métropole, a rencontré mercredi 20 mars dernier Guillaume Kasbarian, nouveau ministre délégué au Logement. L'occasion de faire part des propositions de France urbaine pour dynamiser l'offre de logement et solvabiliser la demande, face à la crise du secteur.*

La crise que traverse la France est inédite : chute des mises en chantier de logements (- 23,7 % entre 2022 et 2023), agrément de seulement 85 000 logements sociaux en 2023 (soit le plus bas niveau depuis près de 40 ans, alors que les demandeurs sont de plus en plus nombreux), effondrement des dépôts de permis de construire, marché privé devenu financièrement inaccessible pour la grande majorité des ménages français, dont les revenus ont insuffisamment évolué ces dernières années.

Lors de son échange avec le ministre, **Nathalie Appéré** a tout d'abord réaffirmé **la nécessité de maintenir les fondamentaux de la loi SRU** (Solidarité et renouvellement urbain) et de **mobiliser des moyens pérennes pour un rééquilibrage de l'offre et de la demande en logements.**

**Nathalie Appéré a indiqué que les LLI (Logements locatifs intermédiaires)** - pour lesquels le ministre a annoncé la création d'un fonds de 1 Md€ pour financer 10 000 logements de ce type - **allaient concerner un nombre restreint de ménages, alors même que les besoins en LLS (Logements locatifs sociaux) sont immenses.**

**Nathalie Appéré** s'est appuyée sur un sondage, réalisé auprès des membres de France urbaine, afin d'évaluer la demande et l'offre de logements locatifs sociaux (LLS) et de logements locatifs intermédiaires (LLI) sur les territoires. **Le niveau de construction de LLS est très faible par rapport à la demande non satisfaite, qui s'élève en moyenne dans les grandes villes à 50 % du parc existant.**

Dans ce cadre, il convient avant tout de **réaffirmer que le choc de l'offre restera un vœu pieux si cette offre ne rencontre pas une demande soutenue. La déconnexion entre offre et demande se maintiendra si la future loi ne s'attèle pas à les équilibrer.**

C'est pourquoi, **France urbaine rappelle que la priorité doit être donnée au logement du plus grand nombre avec une relance ambitieuse de la production de logements sociaux.**

Si la décentralisation n'est pas la solution « miracle » à la résorption de la crise, elle pourra contribuer à territorialiser les réponses sur un principe de différenciation des politiques du logement. **Les territoires sont à même de répondre aux besoins constatés et au calibrage le plus pertinent de la demande et de l'offre.**

Les rôles de l'État et des Autorités organisatrices de l'habitat (AOH) devront être conçus dans une perspective de confiance et de complémentarité. Pour cela, les ajustements réglementaires de simplification ne suffiront pas. **Les moyens devront être mobilisés de façon pérenne et sécurisée avec l'intercommunalité confortée dans son rôle pivot et stratégique** : programmation/agrément des constructions et des rénovations, attributions, encadrement des loyers, structuration des hébergements touristiques...